



Rentrée scolaire 2021/2022 – dispositions spéciales « Covid-19 » et informations générales

Chers parents,

Vos enfants ont effectué une rentrée scolaire ordinaire et nous nous en réjouissons fortement. Le contexte sanitaire n'est pas encore stable mais nous sommes confiants et comptons à nouveau sur votre collaboration pour garantir une année scolaire favorable.

Le plan de protection des écoles a été actualisé et voici les points essentiels à retenir :

- **Les élèves de 1 à 8H ne portent pas de masque sauf motif exceptionnel.**
- **Le personnel de l'établissement scolaire vacciné ou guéri du COVID depuis moins de 6 mois ne porte pas de masque (enseignants et personnel d'entretien).**
- **Les autres adultes (parents) qui pénètrent dans l'établissement doivent porter un masque.**
- **Les réunions de parents peuvent s'organiser avec le port du masque pour tous les participants** mais les apéritifs sont interdits.
- Les gestes barrières sont maintenus. Les élèves ne partagent pas leur nourriture ou boissons.
- Les parents peuvent accompagner leur enfant à l'école sans restriction. Nous recommandons de conserver les distances, de respecter les gestes barrières et de privilégier les trajets à pied.
- Les séjours à l'étranger pendant les vacances scolaires sont possibles mais les zones à risque doivent être évitées (l'OFSP tient à jour la liste des régions concernées).
- Les activités particulières peuvent être organisées (promenades, sorties, cours de piscine...).

Gestion des cas COVID

- **Un élève qui présente des symptômes reste à domicile**, suit les indications de son médecin et va se faire tester si nécessaire.
 - o **Pour un léger refroidissement (rhume, maux de gorge, toux légère), l'enfant continue d'aller à l'école ou en structure d'accueil.**
 - o En cas de fièvre, l'enfant reste à domicile et peut retourner à l'école 24 h après que la fièvre sera tombée. **Si la fièvre dure trois jours ou plus, il faut appeler le pédiatre.**
 - o En cas d'une forte toux sans autres symptômes, l'enfant reste à la maison et revient si la toux s'est nettement améliorée. **Si la forte toux persiste plus de trois jours, il faut appeler le pédiatre.**
 - o **Si la toux est accompagnée d'autres symptômes (troubles gastro-intestinaux, maux de tête, courbatures, perte de goût ou d'odorat), il faut appeler le pédiatre.**
 - o **Si votre enfant a de la fièvre ou de la toux et qu'il présente d'autres problèmes de santé, il faut appeler le pédiatre.**
- **En cas de test négatif, l'enfant retourne à l'école 24 heures après la disparition des symptômes.** L'isolement n'est possible que s'il est indiqué par l'Office du médecin cantonal.
- **En cas de test positif, l'enseignant et la direction doivent être avertis au plus vite.** L'élève en isolement travaille à domicile selon les indications communiquées par les enseignants. L'enseignement à distance n'est pas organisé.
- Les classes ne seront testées que si plus d'un cas positif est détecté dans la classe. Dans ce cas, un test salivaire sera organisé et les parents seront prévenus par la direction. Seuls les élèves positifs seront mis en isolement. Pour les autres, l'enseignement se déroulera normalement.



Direction des écoles

COMMUNE DE NOBLE-CONTRÉE

Informations officielles de la direction

Le matériel scolaire et les fournitures scolaires :

- Le matériel (livres, cahiers) a été distribué à vos enfants. Nous vous rappelons qu'un soin particulier doit être apporté. Les livres endommagés volontairement seront facturés si nécessaire aux parents de l'élève concerné.
- Les fournitures scolaires (crayons, feutres, plume...) suivent votre enfant durant sa scolarité. Une partie peut être renouvelée si nécessaire selon un calendrier établi. Ce renouvellement n'est pas automatique afin d'éviter un gaspillage inutile. Certaines fournitures doivent durer plusieurs années, il est important d'en prendre soin également. Des dégâts intentionnels ou des pertes seront facturées aux parents.

Les activités extra-scolaires :

- Votre enfant reçoit régulièrement des offres d'activités organisées dans la région. Pensez à vérifier dans son sac s'il oublie de vous en parler.

Communications :

- La direction transmet les informations par courrier par le biais de votre enfant. Ceci est annoncé dans l'agenda scolaire de votre enfant ou mis dans un dossier pour les élèves de 1-2H. Merci de consulter l'agenda régulièrement (au moins 2x par semaine).
- La direction est atteignable au besoin sur ses jours de travail (congé le jeudi matin et le vendredi après-midi) entre 8h et 11h30 / 13h30 et 17h30 et joignable également par email. Les enseignants sont votre premier et principal interlocuteur.

Projets :

- La thématique « Mieux vivre ensemble » reste la ligne de conduite de notre école. Divers projets visant à améliorer le climat scolaire seront proposés durant l'année.
- La gestion de classe est une des priorités de notre établissement. Les enseignants ont été formés à la Discipline Positive et un cadre est posé pour garantir un climat propice aux apprentissages.

Mesures d'aide :

- Votre enfant peut bénéficier d'aide si nécessaire durant son parcours scolaire. Les enseignants de votre enfant pourront vous renseigner sur les possibilités. Une collaboration entre l'école et la maison est indispensable pour son bon développement.

Il me reste à vous souhaiter une excellente année scolaire, une rentrée tout en douceur et des moments d'échanges constructifs avec l'école.

En vous remerciant de votre bienveillance et de votre précieuse collaboration, je vous transmets, Chers Parents, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

La Directrice de l'école de Noble-Contrée

Valérie Albrecht